

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

AVIS AU PUBLIC

**Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement
de la commune de SOLLACARO**

En application des dispositions de l'arrêté n° 2021-02 en date du 07/04/2021 de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours consécutifs du 03/05/2021 - 9h00 au 04/06/2021 – 12H00 inclus.

Monsieur Christian REROLLE a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia.

Monsieur André FREDIANI a été désigné commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif de Bastia.

Siège de l'enquête :

En mairie du village de **Sollacaro**, 20140

Dossier et registre papier présent au lieu d'organisation de l'enquête

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la mairie de **Sollacaro** et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de **Sollacaro du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.**

- Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - mairie de Sollacaro – A l'attention de M. le commissaire enquêteur – Enquête publique relative au zonage d'assainissement, 20140 Sollacaro – lequel les annexera au registre.

- Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur un site Spécifique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2440>

Ce site comportera un registre dématérialisé sécurisé sur lequel les observations et propositions du public pourront être déposées.

Il sera également possible de déposer ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2440@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courrier électronique seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

En outre, le dossier d'enquête publique sera disponible à partir d'un accès gratuit sur un poste informatique situé à la mairie de Giuncheto.

Commissaire enquêteur :

Monsieur Christian REROLLE

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la mairie de Sollacaro :

- Le **lundi 03/05/2021** de **9h00 à 12 h00**
- Le **mardi 11/05/2021** de **13h30 à 17h00**
- Le **jeudi 20/05/2021** de **9h00 à 12h00**
- Le **mercredi 26/05/21** de **13h30 à 17h00**
- Le **vendredi 04/06/2021** de **9h00 à 12h00**

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo ainsi que sur le site Internet du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/2440>

Le projet de révision du zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Le Président
JP MOZZICONACCI